

Conseil Municipal du 9 Octobre 2018

Présents : Mr Milet, Mr de Vallavieille, Mme Gournay, Mr Leconte, Mme Rolland, Mr Férey, Mme Plaisance, Mr Lesseline, Mr Martin, Mr Vasche.

Excusés : Mr Jamet, Mr Harel

Absente : Mme Letourneur

Pouvoir : Mr Jamet a donné pouvoir à Mr Milet

Préambule : Monsieur le Maire transmet les remerciements des membres du bureau de l'avenir sportif de Ste Marie pour l'aide financière accordée par le conseil municipal pour la saison 2018-2019.

1 Approbation compte rendu du conseil municipal

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu du conseil de la réunion du mois du 11 septembre dernier.

2 Demandes de Mme Bardin-Girard, trésorière de Ste Mère Eglise

a) Délibération indemnités de conseil

Madame Bardin-Girard souhaite que le conseil se prononce dès maintenant sur le pourcentage allouée à son indemnité de conseil pour la période septembre à décembre 2018. Le conseil municipal bien conscient que le rôle du trésorier est important pour une commune accepte de verser 100% de cette indemnité sur l'ensemble des budgets.

b) Modification régie garderie

Une régie garderie a été créée il y a plusieurs années pour la garderie du matin et du soir. A ce jour, un service d'aide aux devoirs est proposé aux enfants tous les soirs et il est donc nécessaire d'ajouter celui-ci dans la régie pour permettre un encaissement direct par le régisseur en mairie. Le Conseil Municipal accepte la modification proposée.

c) Création d'une régie location de salles

Actuellement, à chaque location un titre de perception est émis pour permettre l'encaissement de l'argent. Mme Bardin-Girard souhaite qu'une régie soit mise en place pour qu'un régisseur de la mairie puisse encaisser directement ces sommes. Le conseil municipal accepte donc de créer une régie de recettes pour la location de la salle du pôle de vie, la location de la cuisine, le remboursement du forfait chauffage, la location de la vaisselle et le remboursement de la vaisselle cassée ainsi que la location de la salle de la maison des jeunes.

d) Délibération acceptation de dons

L'association de l'église a donné un chèque de 10 000€ à la commune pour les aider au financement de la restauration du clocher de l'église. Mme Bardin-Girard demande qu'une délibération soit prise stipulant que le conseil municipal accepte ce don pour permettre l'encaissement. Les membres du conseil municipal acceptent l'ensemble des dons que la commune pourrait percevoir et autorise Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement sur le compte de la commune conformément à la délibération de délégation de mars 2014.

3 Profil de vulnérabilité : délibération pour acceptation du rapport.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une réunion a eu lieu dernièrement concernant la restitution du profil de vulnérabilité de notre littoral. Monsieur le Maire explique que le profil de vulnérabilité est une étude faite au niveau de la qualité de l'eau de mer sur notre littoral. Cela concerne aussi bien les professionnels (conchyliculteurs) que les baigneurs. Monsieur le Maire informe le conseil que certaines analyses peuvent révéler la présence d'un grand nombre e-coli et d'entérocoque sans pour autant que l'on arrive à ce jour à en déterminer la cause. Les conchyliculteurs et notamment le président de la zone conchylicole prennent très au sérieux ce phénomène et procèdent à des analyses complémentaires (eaux usées, eaux de rejet, eaux de pompage).

Dernièrement, il a été constaté une mauvaise analyse lors du pompage de l'eau de mer. Après étude du rapport proposé, le conseil municipal accepte de valider celui-ci et s'interroge sur l'envasement de la baie des veys qui pourrait être une source de contamination. Des recherches et analyses seront de nouveau réalisées par les services compétents pour essayer d'endiguer ce problème.

4 Déclaration d'intention d'aliéner

Une déclaration d'intention d'aliéner est parvenue en mairie pour une propriété appartenant à Monsieur Bamas et qui est comprise dans une zone d'aménagement différé (Z.A.D.). Après étude du dossier, le conseil municipal décide de ne pas user de son droit de préemption pour les biens situés 12a rue des Caux et appartenant à Monsieur Bamas Gérard.

5 Délibération modificative fond d'investissement rural (FIR)

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que lors d'une précédente réunion, une délibération avait été prise pour solliciter l'octroi du fond d'investissement rural pour les travaux de la maison d'assistantes maternelles et pour le projet commerce. A ce jour, et pour éviter de bloquer le dossier plus longtemps, il est nécessaire de modifier la délibération initiale pour séparer les opérations. Monsieur le Maire précise que ce FIR est alloué selon le nombre d'habitants d'une commune et permet à Ste Marie de pouvoir mobiliser une enveloppe globale de 93800€. Les travaux de la MAM pouvant être financés à hauteur de 40%, il resterait 67500€ de fond non affecté. Dans la mesure où le projet commerce ne pourrait probablement plus bénéficier de ce fond, le conseil municipal accepte de modifier la délibération afin d'obtenir ce fond pour les travaux de la MAM.

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'il est allé avec Monsieur Martin, en visite à Bazouge la Pérouse qui est labellisée « petite cité de caractère » pour avoir plus d'informations sur cette démarche de labellisation. Monsieur le Maire informe le conseil sur les avantages que cela représente pour une commune et pense qu'il serait nécessaire de s'inscrire dans cette démarche et de réaliser ce projet sur plusieurs années. Il précise que le fond d'investissement rural (FIR) pourrait à ce titre être sollicité pour la part restante (soit les 67500€) afin de réaliser des aménagements dans le bourg. Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'une première réunion est prévue avec le CAUE de la Manche (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) le 5 novembre pour nous accompagner dans ce dossier. Le conseil municipal accepte de déposer sa candidature pour obtenir le label « petite cité de caractère » et décide de solliciter le FIR pour ce dossier.

6 Commerce : étude de propositions

Monsieur le maire rappelle aux conseillers que suite à notre demande Monsieur Laquaine, architecte, a proposé des plans pour un projet commerce incluant notamment un point info tourisme. Plusieurs projets ont pu être chiffré allant de 400 000€ à 500 000€. Monsieur le Maire informe le conseil qu'à ce jour, plusieurs propositions sont arrivées en mairie :

- Proposition n° 1 : Monsieur Kaci propose d'acquérir les bâtiments poste et logement (au-dessus) pour la réalisation d'un commerce comprenant épicerie, restaurant, point informations touristiques, tabac, et éventuellement quelques chambres.
- Proposition n° 2 : Monsieur Kaci propose que la commune réalise l'ensemble des travaux et signe un bail commercial pour plusieurs années.
- Proposition n° 3 : Mesdames Gabriel souhaitent louer le local à la commune pour une épicerie, des livraisons à domicile, la vente de produits régionaux, un point informations touristiques, un relais colis...

Madame Plaisance informe le conseil que Monsieur Jérémy DUBOIS souhaite réouvrir le commerce de Monsieur Réal (épicerie et bar) et qu'il effectue des démarches auprès du liquidateur de biens.

Le conseil municipal prend note de cette information mais ayant déjà attendu relativement longtemps que la situation de l'ancienne épicerie évolue, souhaite poursuivre son projet et envisagerait la vente du foncier. Monsieur le Maire précise que pour des raisons pratiques, la parking devant la poste resterait communal.

7 Musée

a) Commission musée

Monsieur de Vallavieille présente aux conseillers un rapide compte rendu de la dernière réunion de la commission

musée :

- Le bilan de fréquentation du musée est très positif avec une augmentation des entrées et des ventes à la boutique. La barre des 150 000 visiteurs pourrait être franchie pour la fin de l'année.
- Comme évoqué lors d'un précédent conseil municipal, la fondation du patrimoine va intervenir dans les prochaines semaines pour nous aider à référencer les objets du musée par la prise de photos, la mise en place d'un référencement et également avec une participation financière pour cette opération. Le musée devra prendre à sa charge le solde de l'opération qui est de 7 500€.
- Monsieur de Vallavieille ajoute que Madame Diaz nous fournira prochainement un devis pour l'achat d'une caisse enregistreuse supplémentaire pour les paiements en espèce de façon à avoir plus de fluidité à l'accueil.
- Certains véhicules d'exposition (chars,..) devant être rafraichis, un devis peinture sera demandé à l'entreprise Potier.
- Il est précisé qu'un effort de recrutement sera envisagé pour l'année prochaine considérant la forte affluence attendue pour le 75° Anniversaire.
- Monsieur le Maire précise qu'un pré-programme sera transmis aux conseillers dès que possible.

b) Devis travaux

- Monsieur le maire rappelle aux conseillers qu'un devis a été accepté lors d'une précédente réunion pour la réfection des bandes de rives du musée. Considérant les problèmes d'étanchéité situés au-dessus de la salle hexagonale, un devis modificatif et complémentaire a été proposé par l'entreprise Delaubert pour la création d'une couverture panneaux bois et d'une membrane en PVC. Ce devis d'un montant de 5 002.57€ HT a été accepté.
- Les entreprises Fortin et SMAC ont proposé un devis pour des travaux d'entretien et de peinture et de réfection des joints au musée. Après étude des devis, il est décidé d'accepter le devis de SMAC pour un total de 13 731.08€ HT. Monsieur Fortin sera recontacté pour qu'il nous fournisse une proposition pour la réfection de la peinture extérieure de la salle hexagonale.

c) Divers

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu du comité de débarquement proposant de participer au projet « chemin de la mémoire et de la reconnaissance » pour le 75° Anniversaire. Ce projet consistant à mettre en place des panneaux pour honorer des vétérans choisis par la collectivité, le conseil municipal accepte de participer à cette opération. Monsieur de Vallavieille sera en charge du dossier.

Madame Cyrielle Mary, saisonnière au musée, a adressé un courrier pour remercier le conseil municipal pour son emploi au sein du musée.

Madame Séverine Diaz, ayant obtenu un avancement de grade en mai dernier et le Comité technique du centre de gestion ayant donné un avis favorable le 18 septembre dernier pour la suppression de l'ancien poste occupé par Madame Diaz, le conseil municipal décide de supprimer un poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2° Classe.

8 Questions Diverses

- Contrat EDF : Le contrat actuel que la commune a souscrit avec EDF arrive à échéance au 31 décembre prochain pour le musée, le pôle de vie et le pôle scolaire. Une mise en concurrence est donc en cours et des propositions devraient nous parvenir dans les prochains jours de Engie et Direct Energie. Monsieur le Maire informe le conseil qu'il sera peut-être nécessaire de se réunir pour ce sujet avant la fin du mois pour permettre la résiliation si nécessaire auprès d'EDF dans les délais impartis.
- Modification des statuts de la CCBDC : Suite à la modification des rythmes scolaires de l'ensemble des communes de la communauté de communes, il est nécessaire de modifier les termes de la compétence optionnelle B5 de la CCBDC. La communauté de communes aura donc la compétence extra-scolaire, ainsi que l'accueil périscolaire limité au mercredi et au vendredi soir. Les communes membres conserveront, quant à elles, l'accueil périscolaire des autres jours. Monsieur le Maire précise que notre garderie du mercredi matin n'étant pas une activité en soit ne pose aucun problème et qu'elle se poursuivra. Le conseil municipal accepte cette modification à l'unanimité.

- Extension des compétences de la CCBDC : Monsieur le Maire donne lecture de la note d'information transmise par la CCBDC relevant notamment des taux de mortalité prématuré (avant 65ans) plus élevés dans notre communauté de communes que sur l'ensemble de la Manche. Cette compétence aurait trois objectifs : la mise en place d'un réseau territorial de promotion de santé (RTPS) pour accompagner les acteurs dans une démarche de promotion de la santé, l'intégration dans un contrat local de santé pour répondre aux enjeux de santé globaux sur le territoire et la mise en place d'un comité de pilotage pour assurer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du programme d'actions. Après discussion, le conseil municipal accepte cette extension de compétence avec 3 contre et 8 pour.
- Enquête cultures marines : une enquête est en cours suite à diverses demandes de Messieurs Lerosier. Les conchyliculteurs ayant la possibilité de noter leurs observations à ce sujet, le conseil municipal ne souhaite pas donner d'avis sur ce dossier.
- Monsieur Leconte informe le conseil que Monsieur Poget a acheté une maison située à proximité de la zone et demande si en cas de démolition totale de la maison, une construction neuve serait autorisée. Monsieur le Maire répond qu'aucune autre construction ne serait envisageable conformément au PLUI. De plus, le conseil municipal souhaite connaître l'avancée des négociations avec les conchyliculteurs pour la vente de parcelles sur la zone. Monsieur le Maire rappelle que ce dossier a été confié à Maître Eudes et qu'à ce jour et malgré des relances aucune vente n'est réalisée. Le conseil municipal souhaite qu'une solution soit trouvée avant la fin de l'année pour pallier aux obligations budgétaires. Maître Eudes sera informé de cette exigence dans les prochains jours.
- Mise en place d'une commission de contrôle pour les listes électorales : Le conseil municipal doit transmettre à la sous-préfecture dans les prochains jours des noms et adresses dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales. Le conseil municipal décide de désigner le plus jeune des conseillers c'est-à-dire Thomas Vasche pour participer à ces travaux, de proposer à Monsieur Bacheley Alcide de rester en qualité de délégué de l'administration et en cas de refus de proposer Madame Delphine Dubourg et de laisser Madame Christiane Lesseline en qualité de délégué du tribunal.
- Frelons asiatiques : Lors d'une précédente réunion, il avait été décidé d'adhérer au FDGON de la Manche pour la lutte contre les frelons asiatiques et de ne financer que la destruction des nids sur le domaine public. Le conseil municipal après discussion, décide avec 2 abstentions et 9 pour de revenir sur sa décision et de prendre à sa charge la destruction de l'ensemble des nids de frelons qui seront implantés sur la commune.
- Antenne téléphonique : Monsieur Leconte souhaite connaître les raisons de la non-mise en service de l'antenne relai téléphonique Orange située à la Madeleine. Monsieur le Maire n'ayant pas la réponse, contactera dans les prochains jours les promoteurs de ce projet.
- Lotissement HLM : Madame Plaisance fait part des plaintes reçues par les habitants du lotissement la Pérelle et de l'état de délabrement de la voirie. Il est décidé d'adresser un courrier à l'office HLM propriétaire de l'ensemble (logement, voirie..) pour demander une intervention urgente afin de solutionner les problèmes de canalisations, de refaire une voirie correcte et pour les informer des problèmes de voisinage qui sont constatés actuellement.
- Lotissement 2 la brèche des chars : un courrier est parvenu en mairie pour demander l'aménagement d'un modérateur de vitesse sur la D329 à l'entrée de ce lotissement. Considérant qu'il y a une signalétique limitant déjà la vitesse à 50 km/h (panneau Utah Beach Commune de Ste Marie du Mont), la mairie se rapprochera des services du département et donnera un avis favorable à une limitation à 30 km/h principalement l'été.